

# REGARDS SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

Revue de l'académie d'Orléans-Tours du SNUEP / n°37  
[snuep.orleans-tours@orange.fr](mailto:snuep.orleans-tours@orange.fr) ☎ 02.38.37.04.20  
[www.orleans-tours.snuep.com](http://www.orleans-tours.snuep.com)

## ÉDITO : RENTRÉE 2012, QUELLES PERSPECTIVES ?

La circulaire de rentrée 2012 est parue fin mars. Elle prévoit l'accélération du délitement de notre système éducatif et plus particulièrement de l'enseignement professionnel public (voir analyse pages 2 et 3).

6 mai : une page se tourne. La défaite de Nicolas Sarkozy et l'élection de François Hollande à la présidence de la République devraient ouvrir de nouvelles perspectives pour la construction d'un autre projet de société, particulièrement pour les jeunes de notre pays ; nous espérons qu'il sera en rupture avec la politique de démantèlement de l'enseignement professionnel public.

Les attentes sont fortes après des années de dégradation des conditions d'études de nos élèves, de nos conditions de travail et de la situation catastrophique dans laquelle se trouve la voie professionnelle.

Le nouveau gouvernement reviendra-t-il sur la réforme de la voie professionnelle, du bac pro 3 ans, les CCF ? Choisira-t-il de mettre en place l'acte III de la décentralisation qui impacterait l'enseignement professionnel sous statut scolaire ?

Poursuivra-t-il la politique menée par le gouvernement précédent ou choisira-t-il une rupture avec les mesures d'austérité ?

Le SNUEP-FSU fera connaître au Président de la République et au gouvernement ses priorités et propositions. Il sera un interlocuteur exigeant et intransigeant pour que l'enseignement professionnel public et laïque retrouve toute sa place dans l'intérêt des jeunes entrant dans cette voie de formation.

Le SNUEP-FSU revendique un enseignement professionnel public et laïque, accessible à tous et permettant à nos élèves non seulement une insertion professionnelle dans un métier choisi, mais aussi une éducation plus large permettant à chacun de s'épanouir dans sa vie de citoyen.

Si vous partagez notre vision de l'enseignement professionnel public, rejoignez-nous et profitez de la campagne de pré-syndicalisation 2012-2013. Plus nombreux, nous serons plus forts pour faire entendre nos revendications et redonner toute sa place à l'enseignement professionnel public !

*Cathy Lavanant, Gilles Pellegrini  
Co-secrétaires académiques*

ENQUÊTE CCF À COMPLÉTER EN LIGNE JUSQU'AU 15 JUIN (voir page 3)

Pour l'enseignement professionnel  
**> Ne lâchons rien !**

**SNUEP**  
F.S.U.

**SNUEP**

F S U.

infos

Orléans

LE SEUL SYNDICAT SPÉCIALISÉ  
DES PLP

N°88 Mai 2012 SUP n°1

**P**

Dispensé de timbrage

**PRESSE**

DISTRIBUÉE PAR

**LA POSTE**

Déposé le 01/06/12 ORLEANS .C.T.

Mensuel - imprimé par nos soins  
Com Par Presse 0312S05437  
Directeur : Christine BLET Tel: 02 38 78 00 60  
FSU 10 rue Molière 45000 ORLEANS

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la FSU. Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU 10 rue Molière Orléans.

## sommaire :

Page 1 : Édito : Rentrée 2012, quelles perspectives ?

Page 2 : Circulaire de rentrée 2012, nos analyses

Page 3 : Circulaire de rentrée 2012, nos analyses CCF

Page 4 : Infos pratiques : Notation des PLP, Stagiaires, Non-titulaires

Page 5 : Fiche d'autorisation de prélèvement

Page 6 : Fiche de présyndicalisation 2012-2013

## Les principales propositions : analyses du SNUEP

Fin mars le Ministère a diffusé sa traditionnelle circulaire de rentrée. La partie strictement consacrée aux Lycées Professionnels n'y occupe qu'une place très limitée : à peine un tiers de page, dans les annexes...

On peut y lire : « **Tout en permettant aux élèves qui ne l'auraient pas fait au collège de valider toutes les compétences du socle commun, l'objectif prioritaire de la voie professionnelle reste la réussite à un diplôme professionnel, quelles que soient les modalités de formation.** », Pour le SNUEP-FSU, il ne devrait y avoir aucune ambiguïté sur les « **modalités de formation** » dispensées par les Lycées Professionnels !

La vocation de l'Enseignement Professionnel n'a jamais été la validation d'un quelconque socle normalement acquis en sortie de collège. Dans le même paragraphe, le Ministère reconnaît qu'« **un nombre d'élèves encore trop important sort en cours de formation. La lutte contre le décrochage reste donc une priorité** ». Mais les solutions qu'il propose ne font qu'accroître notre inquiétude : « **Toutes les méthodes susceptibles de favoriser la transition entre l'école et l'emploi doivent être recherchées (...)** **Le développement de l'alternance en terminale professionnelle - soit en apprentissage, soit en regroupant une partie des périodes de formation en entreprise - sera encouragé** ».

Un paragraphe consacré aux CPRDFP\* précise les objectifs du Ministère : « **cohérence et complémentarité de l'offre de formation (...)** **il est nécessaire de rechercher une meilleure complémentarité entre les voies de formation (apprentissage et formation par voie scolaire) plutôt qu'une concurrence inflationniste et créatrice de doublons** ». C'est pourquoi, il souhaite « **promouvoir la diversification des parcours lorsque cela est nécessaire** » par la « **mise en œuvre de parcours mixtes entre le statut scolaire et l'apprentissage** », mais aussi en « **favorisant la mixité des statuts dans une même formation** ».

C'est toujours un développement à outrance de l'apprentissage qui est visé. Le SNUEP-FSU, de son côté, persiste à croire qu'une généralisation de l'apprentissage ne saurait profiter aux jeunes. Vouloir généraliser l'apprentissage participe d'une démarche

tout aussi idéologique que dogmatique. Cela permettrait à la fois de fournir aux entreprises et à leurs patrons une main d'œuvre bon marché, corvéable et docile, tout en respectant le dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, en supprimant encore de nombreux postes de PLP.

Le Ministère propose également que « **les classes de troisième découverte professionnelle 6 heures deviennent des classes préparatoires aux formations professionnelles** », avec pour seules réelles nouveautés l'annualisation et la globalisation de certains enseignements, et l'introduction de l'accompagnement personnalisé. Il prévoit aussi que de « **nouvelles formes variées d'alternance proposées dès la classe de quatrième donnent aux établissements toute la souplesse nécessaire pour répondre aux besoins de certains de leurs élèves et ainsi personnaliser leurs parcours** ». Voilà qui sonne le glas de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans ! Toujours dans le cadre de la personnalisation des parcours des élèves, le Ministère évoque dans sa note le Livret Personnel de Compétences (LPC). Il affirme que celui-ci « **s'impose pour dresser le bilan précis et nécessaire des connaissances et des compétences maîtrisées** ».

Voilà ainsi le LPC intronisé instrument de mesure officiel de l'acquisition du socle, et le Diplôme National du Brevet, récemment « réformé » dans ce sens, prêt à passer prochainement à la trappe.

L'autre outil de personnalisation des parcours que le Ministère entend mettre en place pour les élèves concernés par ce qui était jusqu'alors appelé l'éducation prioritaire n'est autre que le « **programme ECLAIR** ». Ce programme sera « **consolidé à la prochaine rentrée pour s'affirmer comme l'avant-garde de notre École** » en donnant « **de nouvelles ambitions à la politique d'éducation prioritaire** » grâce au « **décloisonnement entre pédagogie et vie scolaire** » et au « **profilage des postes** » permettant « **la constitution d'une équipe stable** ».



## Les principales propositions : analyses du SNUEP

Rappelons que pour le SNUEP-FSU, au lieu d'aider les élèves en difficulté, le dispositif ECLAIR, fondé sur une conception de l'Éducation qui révèle le désengagement de l'État à tendre vers une démocratisation de l'école, accentue les inégalités sociales, culturelles et géographiques. Le SNUEP-FSU est quant à lui porteur de tous autres mandats en matière d'éducation prioritaire.

Concernant la formation initiale des enseignant-e-s, et dans le but de les responsabiliser, le Ministère propose « **la montée en puissance des masters en alternance, qui permettent de doubler le temps de pratique professionnelle pendant le cursus** », prétend que « **par le compagnonnage et l'alternance, le professeur en devenir est initié à une approche concrète du métier** ». Il concède toutefois que « **les formations organisées pour les enseignants stagiaires, comme pour les nouveaux professeurs titulaires, doivent rechercher une meilleure adéquation aux besoins qu'ils expriment, en particulier en ce qui concerne les enjeux pédagogiques quotidiens de la classe.** » Le SNUEP-FSU a dénoncé, à maintes reprises, la réforme dite de masterisation conçue par ce Ministère, et affirme qu'enseigner est un métier qui s'apprend.

En ce qui concerne la formation continue des professeurs, autre outil de soit disant responsabilisation, on constate, à la lecture de cette note de rentrée, qu'elle « **doit désormais privilégier les formations sur sites (établissement, bassin, réseau d'établissements, circonscription)** ». De plus, « **le numérique (...) représente aussi, avec les formations en ligne, une formidable opportunité pour transformer et amplifier l'effort de formation** ». Ainsi, selon le Ministère, « **un nouveau modèle de formation des enseignants et des personnels d'éducation doit ainsi se mettre progressivement en place, faisant du stage présentiel traditionnel un moment particulier d'un parcours de formation se déclinant dans la durée** ». Le SNUEP-FSU comprend bien les finalités économiques de cet ensemble de mesures : cela coûte beaucoup moins cher à l'État quand les enseignant-e-s

se forment chez eux, devant leur écran, hors temps de travail ! Enfin, quand le Ministère affirme que « **la politique de formation continue des professeurs doit être profondément repensée pour mieux répondre aux priorités de la politique éducative** » (...) et pour une « **meilleure prise en compte des priorités nationales liées aux réformes en cours** », le SNUEP-FSU perçoit bien la finalité idéologique de la formation continue des professeurs voulue par le Ministère : faire passer ses réformes !

Enfin, et pour conclure, l'autre appui envisagé pour responsabiliser les personnels serait l'autonomie offerte aux établissements. Selon le Ministère, celle-ci constituerait « **un levier effectif pour améliorer les performances de l'École** » (...) « **qui se traduit par la contractualisation** ». En effet, « **les contrats entre l'administration centrale et les académies, entre les services académiques et les établissements, ont pour but de responsabiliser les signataires sur des objectifs précis** ». Or, pour le SNUEP-FSU, l'autonomie accordée aux établissements, même garantie par contrat, ne peut engendrer que des disparités, voire des iniquités territoriales entre les établissements, et les académies. Cette autonomie peut certes permettre à certains de se sentir responsables dans leur petit pré carré, mais présente l'immense inconvénient de déresponsabiliser l'État vis-à-vis d'une éducation que le SNUEP-FSU souhaite encore nationale. Et si de surcroît, « **la loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École a entendu libérer les initiatives des acteurs de l'École et leur donner un cadre autant qu'une ambition : l'expérimentation doit être un levier dans la main des enseignants et chefs d'établissement** », pour le SNUEP-FSU, l'association d'une autonomie plus grande accordée aux établissements et la possibilité d'expérimenter à tout va ne saura, in fine, responsabiliser personne et engendrera, bien au contraire, une École du grand n'importe quoi ! **Il n'y a plus qu'à espérer que le prochain Ministre fera une nouvelle proposition !**

**CCF** : La réforme du BAC PRO en 3 ans a permis la généralisation du Contrôle en Cours de Formation. Le SNUEP-FSU a toujours été très critique sur ce mode de certification et a réaffirmé, lors de son dernier congrès, son mandat pour un retour à un examen avec des épreuves ponctuelles terminales. Puisque aucun bilan n'a été fait par le ministère, le SNUEP-FSU considère qu'il est temps de faire un point sur la mise en place du CCF. C'est pourquoi, il lance sa propre enquête. Nous vous proposons de prendre quelques minutes pour répondre aux questions en allant sur ce lien :

<https://docs.google.com/spreadsheet/viewform?formkey=dEVRUBtdDJXS2NacXk4b1pyMnZKbFE6MQ>

Accès direct sur notre site : [www.orleans-tours.snuep.com](http://www.orleans-tours.snuep.com)

Merci d'avance pour votre contribution.

# INFOS PRATIQUES



## NOTATION ADMINISTRATIVE DES PLP

Le changement de grille décidé unilatéralement par le Rectorat d'Orléans-Tours pour évaluer les PLP a eu pour effet la baisse des notes de nombreux collègues, ce qui a immédiatement été dénoncé par le SNUEP-FSU, la CGT Educ'action et Sud. Les chefs d'établissement ont pu proposer des notes que certains enseignants se sont empressés de signer quand ils ont cru voir une « augmentation » de plus d'un point, parfois de deux. Mais ils l'ont vivement regretté quand ils ont compris que malgré l'augmentation, leur situation était moins favorable dans la nouvelle grille. Nombre d'entre eux ont ensuite obtenu un entretien avec leur proviseur qui leur a proposé une petite augmentation qui les laissait encore au-dessous de leur ancienne note, au mieux au même niveau, mais au final, beaucoup sont perdants. Lors du dernier CTA, le SNUEP-FSU, a interpellé madame le Recteur, sur le bien fondé de ce changement de grille en lui rappelant que la grille de notation administrative des PLP est régie par décret et arrêté. Comment la Recteur, représentante de l'État peut-elle passer outre les textes législatifs ?

Aucune réponse concrète n'a été donnée. Le SNUEP national a demandé des explications par courrier au Ministre de l'époque, M. Chatel. Malgré une nouvelle relance, le Ministre n'a pas répondu. Nous alerterons le nouveau Ministre de l'Éducation sur cette question. **Espérons qu'il sera plus à l'écoute et que les textes de loi seront enfin respectés dans notre pays.**

*Nous vous tiendrons informés dans nos prochaines publications.*

## PROFESSEURS STAGIAIRES

Le SNUEP-FSU s'est opposé depuis le début à la réforme de la formation des stagiaires où l'apprentissage du métier est sacrifié sur l'autel des restrictions budgétaires. Le SNUEP-FSU interviendra auprès du nouveau gouvernement afin que, dès la prochaine rentrée, les stagiaires ne se retrouvent pas à temps complet devant les élèves.

## Contractuel(le)s, Conséquences du nouveau texte ?



La Loi du 13 mars 2012 fixe les nouvelles conditions d'accès au CDI, au concours réservé et à l'examen professionnel pour le plan de titularisation.

**Dans notre académie plus de 20% de postes PLP sont occupés par des non titulaires !**

Le SNUEP-FSU dénonce les critères discriminants qui excluent un grand nombre de collègues du dispositif de titularisation, notamment ceux qui ont fait le choix d'exercer un temps partiel inférieur à 70% et l'ancienneté requise pour pouvoir se présenter au concours.

Le SNUEP FSU porte la revendication d'un plan de titularisation rapide qui n'écarte personne et exige l'arrêt immédiat du recours à des personnels non-titulaires.

Le SNES, le SNEP et le SNUEP ont organisé un stage « non titulaires » le 11 mai dernier. Avec 160 participants, il a rencontré un réel succès. Les échanges ont été riches et constructifs. Y ont principalement été abordés les changements induits par le nouveau texte sur le CDI et les conditions de titularisation. **Pour faire le point sur votre situation, contactez le SNUEP-FSU Orléans-Tours** Page 4

